



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 avril 2024 tenue à 17 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Simon Sesto Cifola et mesdames les conseillères Camille Joli-Coeur et Karine Laramée sont absents.

La séance est ouverte à 17 h 40.

2024-04-231

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2024-04-232

MESURE DISCIPLINAIRE - MESURE 2024-CADRE-01

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice du Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard de la mesure disciplinaire 2024-Cadre-01, soit une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée cadre dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU l'importance des fautes commises par cette personne;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De mettre fin à l'emploi (mesure disciplinaire 2024-Cadre-01) d'une personne salariée cadre de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater le directeur général, monsieur André Lapointe et la directrice du Service des ressources humaines, madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée cadre visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

2024-04-233

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De lever la séance à 17 h 45.

Adoptée